Le beau-frère de Mohamed Merah condamné à 9 ans de prison pour avoir fait le jihad en Syrie

20/10/2017 à 17h56

Six hommes, dont le beau-frère de Mohamed Merah, ont été condamnés vendredi à Paris à des peines allant de 2 ans ferme à 15 ans d'emprisonnement pour être partis en Syrie en 2014 aux côtés de figures du jihadisme français et de proches du "tueur au scooter".

Les prévenus, jugés pour association de malfaiteurs terroriste, faisaient partie d'un groupe de Toulousains et Albigeois partis début 2014 en Syrie. Le tribunal correctionnel a notamment condamné Imad Djebali, soupçonné d'être l'un des leaders des Toulousains et en récidive, à 15 ans de prison, et Abdelouahed El-Baghdadi, époux de Souad Merah, à neuf années d'emprisonnement.

Le parquet avait demandé des peines allant de 5 à 15 ans.

Ces "revenants" nient avoir combattu pour le compte de l'organisation Etat islamique en Syrie. La plupart ont expliqué être rentrés en France car la réalité sur place ne correspondait pas à leurs aspirations.

Djebali, El-Baghdadi et un converti albigeois, Gaël Maurize, ont connu un retour mouvementé: ils s'étaient retrouvés dans la nature après leur expulsion de Turquie vers la France, sans personne pour les interpeller, à la faveur d'un retentissant "cafouillage" franco-turc. Ils s'étaient rendus dans la foulée.

Gaël Maurize, qui a concédé avoir monté la garde pour l'EI, a été condamné à huit ans d'emprisonnement, assortis d'une période de sûreté des deux tiers comme pour ses deux comparses. Les trois autres prévenus avaient été interpellés plus classiquement, après leur retour.

Noureddine Othmani, qui assure avoir fait de l'humanitaire en Turquie, a été condamné à neuf années d'emprisonnement. Et deux jeunes hommes, qui comparaissaient libres et ont dit avoir été traumatisés par les exactions en Syrie, ont été condamnés à cinq ans dont trois avec sursis, une peine aménageable. (…)

www.huffingtonpost.fr